



Madame Thérèse BLANCHIER Maire de Vaugrigneuse Hotel de Ville 91640 VAUGRIGNEUSE

N/Réf: N°2024 2185

Affaire suivie par Pascale Reinier

1 01 69 12 15 62

 \bowtie

Objet : Réponse à votre courrier du 24/10/2024 concernant les inondations d'octobre 2024

Madame le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 24/10/2024 dans lequel vous nous interpellez suite aux derniers évènements pluvieux ainsi que leurs conséquences.

Nous vous avons envoyé une note complète expliquant les conséquences sans précédent des événements pluviaux extrêmes que nous avons vécus en octobre.

Vous abordez plus précisément la problématique rue de l'Orme Gras et rue de la Prédecelle, où le poste de relevage et la canalisation d'eaux usées montent en charge à cause des Eaux Claires Météoriques (ECM) quelle que soit l'intensité de la pluie. En parallèle des Eaux Météoriques, les sols étant gorgés d'eau, les eaux du sol s'infiltrent dans les collecteurs qui ne sont jamais complètement étanches et viennent alors, elles aussi, contribuées à sa mise en charge.

Concernant le poste de relevage, son armoire électrique a été changée parce qu'elle n'était plus aux normes, conformément au contrôle réalisé par notre prestataire DEKRA en 2023.

La prestation aura dû se faire en février 2024 mais, les démarches avec ENEDIS étant très longues, le chantier a été réalisé seulement le 10 octobre 2024. C'est d'ailleurs pour ce chantier que nous avons mandaté un camion de curage dans le but de prendre le relais du pompage des effluents lors de la coupure électrique pour mettre en place la nouvelle armoire.

Dans ce poste de pompage arrivent 3 réseaux en gravitaire dont les eaux usées sont envoyées sous pression dans un tuyau de refoulement de diamètre 80mm. Ce diamètre est plus petit car il s'agit d'un tuyau de refoulement sous pression avec un débit plus important, pas d'un tuyau gravitaire.

.../...

Opter pour un diamètre supérieur entraînerait non seulement un dysfonctionnement de la pompe qui aura du mal à fournir suffisamment de pression pour faire circuler l'eau efficacement, mais aussi des pertes inutiles en termes d'énergie et réduirait ainsi la performance globale du système de pompage. Il n'est donc pas opportun de modifier le diamètre de refoulement.

Concernant les réseaux, vous nous rappelez qu'un test à la fumée était prévu sur tout le bassin versant du poste de refoulement de la rue de l'Orme Gras. Celui-ci a bien eu lieu en mai 2024. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des anomalies détectées.

Adresse	Plan	Commentaire	Suite à donner	
25 rue du Bois des Nots	Figure 1	Dégagement de fumée autour du regard public	Recherche de l'origine de la fumée à réaliser par le service collecte	
Bâtiment derrière l'Ecole Maternelle	Figure 2	Dégagement de fumée autour d'un siphon	Information transmise au service EUND. Des conseils sont à apporter à la commune.	
8 Rue des Préaux	Figure 3	Dégagement de fumée au sol près du mur	Contrôles de conformité programmés pour fin 2024	
6 rue du Chemin Tournant	Figure 4	Dégagement de fumée autour de la boite de branchement EU		
27 rue du Chemin	Figure 5	Dégagement de fumée du trottoir près de la boite de branchement EU		
Tournant	Figure 6	Dégagement de fumée d'une grille EP ou d'un siphon		

Les anomalies concernant des particuliers ont été transmises au service conformité et les enquêtes seront réalisées fin 2024. Ces anomalies détectées ne sont pas à elles seules responsables de l'engorgement des réseaux et ces tests à la fumée doivent être complétés par des campagnes d'enquêtes de conformité sur le reste du bassin versant. Ces tests servaient surtout à chercher une orientation pour ces contrôles. En effet, étant donné l'étendue du bassin versant, il nous est impossible de lancer toutes les enquêtes en une seule fois.

De plus, dans l'espoir de déceler de nouvelles anomalies, une nouvelle campagne de test à la fumée sera réalisée sur tout le centre bourg de la commune fin 2024 ou tout début 2025.

Le Syndicat réalise depuis 2021 des enquêtes de conformité sur le territoire communal. Ainsi ce sont déjà 308 enquêtes qui ont été réalisées sur l'ensemble de la commune. Une cartographie des enquêtes réalisées ainsi que le listing complet sont joints au présent courrier.

Nombre d'enquêtes réalisées depuis 2021	Nombre de conformes au 18/11/2024	Nombre de mis en conformité depuis 2021	Nombre de non- conformes au 18/11/2024
308	290	71 dont 19 EP dans EU	18 dont 3 EP dans EU

A partir de 2025, les résidences des rues suivantes seront contrôlées :

- Rue du Bois des Nots.
- Rue de la Fontaine,
- Rue de l'Orme Gras (amont),
- Rue Héroard.

Une visite nocturne a également été réalisée sur la commune en 2022. Ces visites nocturnes permettent de mettre en évidence les apports d'eaux claires parasites permanentes. Il s'agit de nappes s'infiltrant dans les réseaux et mettant en évidence la présence de fissures ou casses sur le réseau. Deux défauts avaient été relevés :

- Au niveau du 29 rue du Chemin Tournant,
- Au niveau de la mare rue de l'Orme Gras.

Sur ces deux secteurs seront réalisés des inspections télévisées par le service collecte fin 2024 ou tout début 2025.

Vous nous interrogez également sur la possibilité pour ce poste de relevage déjà surchargé de recevoir les futurs logements prévus sur la commune. Effectivement, sans un travail de déconnexion des mauvais branchements qui concourent à apporter des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, il semble déraisonnable de connecter davantage d'usagers sur le bassin versant de ce poste de relevage. Les services collecte et conformité du Syndicat vont continuer leur travail de terrain et les relances aux usagers afin de diminuer dans les meilleurs délais le taux d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées.

Concernant les clapets anti-retours, même si nous comprenons bien les désagréments subis par les usagers lors des montées en charge du réseau, le Syndicat ne peut installer sur l'ensemble des points sensibles des clapets anti-retour. C'est pour cette raison que le clapet a été déclaré dans le règlement d'assainissement comme étant un élément de protection individuel et donc à la charge de l'usager. Il faut aussi avoir conscience que l'installation du clapet anti-retour, s'il empêche le refoulement, empêche aussi l'évacuation des eaux usées de l'habitation. C'est pourquoi, c'est une protection très relative.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Pièces jointes :

Cartographie des enquêtes de conformité réalisées Listing des enquêtes de conformité réalisées